



Foire aux questions

Affichage des résultats 1 à 4 sur 4 au total.

LA VIE DANS VOTRE LOGEMENT

Que faire en cas de problème technique dans le logement ?

Votre résidence a un Surveillant d'immeubles : lui faire constater le problème

Votre résidence n'a pas de Surveillant d'immeubles : vous appelez le standard de l'OPH05 qui vous mettra en relation avec le secrétariat technique. Vous pouvez également déposer une réclamation en ligne en cliquant ici

LA VIE DANS VOTRE LOGEMENT

A quelle date met-on le chauffage collectif ?

La date de mise en service du chauffage est fonction des températures extérieures données par Météo France, la moyenne journalière ne doit pas excéder 13° C durant 3 jours consécutifs.

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Est-il possible d'obtenir rapidement un logement social ?

Le délai d'attente pour l'obtention d'un logement social est variable d'une commune à l'autre selon les souhaits des demandeurs et la typologie du logement recherché

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Où en est ma demande de logement ?

La demande de logement a une durée de validité d'une année à partir de sa date d'enregistrement. Elle fait l'objet d'une relance automatique en vue de son renouvellement.

Toutes les demandes en attente sont susceptibles d'être examinées par la Commission d'Attribution des Logements, qui se réunit périodiquement, en fonction des logements qui se libèrent.

Suite aux Commissions, les résultats sont communiqués par écrit, aux titulaires et aux remplaçants

SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou
CS 86004
05003 GAP Cedex
04.92.40.27.27

**ANTENNE DE BRIANÇON**

Résidence "Les Cros" Bat. E
11, Avenue René Froger
05100 BRIANÇON
04.92.20.60.30